

**SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS**

**COMITÉ SYNDICAL**

**JEUDI 20 FÉVRIER 2020 / 17h30**

**Immeuble Les Trois Ponts  
257, rue de l'École Maternelle  
59140 DUNKERQUE**

**Nombre de  
conseillers**

**En exercice : 36**

**Présents : 23**

**Exprimés : 28**

**Contre : 0**

**Pour : 28**

**Abstentions : 0**

**Étaient présent.e.s :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Président  
Monsieur Roméo RAGAZZO, Vice-président  
Madame Barbara BAILLEUL, Vice-présidente  
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-président  
Monsieur Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président

Madame Claudine BARBIER, Messieurs Didier BYKOFF, Jean-Luc DARCOURT  
Léon DEVLOIES, Madame Marjorie ELOY, Messieurs Gérard GOURVIL, André  
HENNEBERT, Madame Isabelle KERKHOF, Messieurs Jean-François  
MONTAGNE, Bernard WEISBECKER, délégué.e.s CUD.

Messieurs Alain CLABAUT, Arnaud COOREN, André CORDIER, René COSYN,  
Jean KASPRZYK, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ, Michel LHEUREUX,  
délégués communes hors CUD.

**Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :**

Monsieur Jean-Luc GOETBLOET, Vice-président

Messieurs Francis BASSEMOM, Martial BEYAERT, Sony CLINQUART, Jean  
DECOOL, Franck DHERSIN, Madame Nicole LUSTRE, Monsieur Éric ROMMEL  
Mesdames Florence VANHILLE, Catherine VERLYNDE, délégué.e.s CUD.

Messieurs Jacques BACQUET, Didier BEE, André DEVIGNE, délégués  
communes hors CUD.

**Avaient donné pouvoir :**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des  
Collectivités Territoriales, Messieurs Jacques BACQUET, Francis BASSEMOM,  
Didier BEE, Franck DHERSIN, Éric ROMMEL, ont donné respectivement  
pouvoir de voter en leur nom à Messieurs Michel LHEUREUX, Bertrand  
RINGOT, Alain CLABAUT, Roméo RAGAZZO, Claude CHARLEMAGNE

**Modifications en cours d'exécution aux marchés publics conclus par le Syndicat consécutives  
à l'adhésion du Syndicat Intercommunal des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques  
(SIEA) et du Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Boisdinghem (SME) au Syndicat de  
l'Eau du Dunkerquois (SED)**

Date de la convocation : 12 février 2020

## COMITÉ SYNDICAL DU 20 FÉVRIER 2020 DÉLIBÉRATION N°01

### Administration générale, conventions et marchés publics

#### Modifications en cours d'exécution aux marchés publics conclus par le Syndicat consécutives à l'adhésion du Syndicat intercommunal des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques (SIEA) et du Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Boisdinghem (SME) au Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

Monsieur le Président expose,

Par arrêté préfectoral interdépartemental, Monsieur le Préfet du Nord et Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, ont autorisé le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois à étendre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, son périmètre au Syndicat intercommunal des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques (SIEA) et au Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Boisdinghem (SME).

Ils ont par ailleurs autorisé le SED, en complément de l'exercice de la compétence Eau Potable, à étendre ses compétences et à exercer, en lieu et place des syndicats adhérents, la compétence assainissement prévue à l'article L.2224-8 du CGCT.

Cette extension territoriale et de compétences implique de faire évoluer certains marchés publics dévolus par le SED antérieurement à l'adhésion desdits syndicats, afin de répondre aux nouveaux besoins que leur adhésion engendre.

Les marchés et accords-cadres concernés sont les suivants :

- Mission de maîtrise d'œuvre attachée aux opérations de travaux sur les réseaux d'eau potable et d'eau industrielle – Marché n° 4/2017

Attributaire	Modifications à apporter
<b>B2i</b>	Elargissement du périmètre d'intervention aux territoires des communes des ex-syndicats adhérentes
	Elargissement des prestations à la compétence Assainissement

La modification en cours d'exécution n°2 de l'accord-cadre à bons de commande n°4/2017 n'a pas d'incidence financière sur son montant maximum.

- Repérage et reconnaissance de réseaux enterrés / Réalisation d'investigations complémentaires (IC) – Marché n° 2/2019

Attributaire	Modifications à apporter
<b>SAS NCA GEOLOC</b>	Elargissement du périmètre d'intervention aux territoires des communes des ex-syndicats adhérentes
	Elargissement des prestations à la compétence Assainissement et aux travaux réalisés sur des ouvrages relevant de la défense extérieure contre l'incendie

La modification en cours d'exécution de l'accord-cadre à bons de commande n°2/2019 n'a pas d'incidence financière sur son montant maximum.

- Création, maintenance, entretien et contrôle des points d'eau d'incendie – Marché n° 11/2018

Attributaire	Modifications à apporter
<b>SUEZ EAU FRANCE</b>	Elargissement du périmètre d'intervention aux territoires des communes des ex-syndicats adhérentes
	Augmentation du nombre d'hydrants concernés

La modification en cours d'exécution de l'accord-cadre à bons de commande n°11/2018 n'a pas d'incidence financière sur son montant maximum.

- Renouvellement, renforcement, réhabilitation ou extension de réseaux d'alimentation en eau potable et eau industrielle de diamètre nominal inférieur à 300 mm – Marché n° 1/2018

Attributaire	Modifications à apporter
<b>SADE CGTH</b>	Elargissement du périmètre d'intervention aux territoires des communes des ex-syndicats adhérentes
	Augmenter de 4 % le montant maximum du marché

La modification en cours d'exécution n°2 de l'accord-cadre à bons de commande n°1/2018 nécessite de porter son montant maximum de 3 000 000 EUR HT annuel à 3 120 000 EUR HT annuel, soit une augmentation du montant du marché de 4%.

Il est donc proposé la conclusion d'une modification en cours d'exécution pour chaque accord-cadre à bons de commande selon les termes précisés ci-dessus.

*Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 20 février 2020*

*Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 20 février 2020,*

### Le Comité Syndical,

#### Où il ce qui précède et après en avoir délibéré

- 1. APPROUVE les termes des modifications des différents marchés listés ci-dessus ;**
- 2. AUTORISE Monsieur le Président à signer les modifications en cours d'exécution correspondantes, ci-annexées ;**
- 3. DÉCIDE d'inscrire les crédits correspondants dans nos documents budgétaires.**

Fait à Dunkerque,

le 20 février 2020

Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président  
Compte tenu de la transmission en  
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président

**Bertrand RINGOT**

**SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS**

**COMITÉ SYNDICAL**

**JEUDI 20 FÉVRIER 2020 / 17h30**

**Immeuble Les Trois Ponts  
257, rue de l'École Maternelle  
59140 DUNKERQUE**

**Nombre de  
conseillers**

**En exercice : 36**

**Présents : 23**

**Exprimés : 28**

**Contre : 0**

**Pour : 28**

**Abstentions : 0**

**Étaient présent.e.s :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Président  
Monsieur Roméo RAGAZZO, Vice-président  
Madame Barbara BAILLEUL, Vice-présidente  
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-président  
Monsieur Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président

Madame Claudine BARBIER, Messieurs Didier BYKOFF, Jean-Luc DARCOURT  
Léon DEVLOIES, Madame Marjorie ELOY, Messieurs Gérard GOURVIL, André  
HENNEBERT, Madame Isabelle KERKHOF, Messieurs Jean-François  
MONTAGNE, Bernard WEISBECKER, délégué.e.s CUD.

Messieurs Alain CLABAUT, Arnaud COOREN, André CORDIER, René COSYN,  
Jean KASPRZYK, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ, Michel LHEUREUX,  
délégués communes hors CUD.

**Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :**

Monsieur Jean-Luc GOETBLOET, Vice-président

Messieurs Francis BASSEMON, Martial BEYAERT, Sony CLINQUART, Jean  
DECOOL, Franck DHERSIN, Madame Nicole LUSTRE, Monsieur Éric ROMMEL  
Mesdames Florence VANHILLE, Catherine VERLYNDE, délégué.e.s CUD.

Messieurs Jacques BACQUET, Didier BEE, André DEVIGNE, délégués  
communes hors CUD.

**Avaient donné pouvoir :**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des  
Collectivités Territoriales, Messieurs Jacques BACQUET, Francis BASSEMON,  
Didier BEE, Franck DHERSIN, Éric ROMMEL, ont donné respectivement  
pouvoir de voter en leur nom à Messieurs Michel LHEUREUX, Bertrand  
RINGOT, Alain CLABAUT, Roméo RAGAZZO, Claude CHARLEMAGNE

**Prestation d'intégration et de valorisation des données du patrimoine des services de l'eau  
potable et de l'eau industrielle – Signature d'une modification du marché en cours  
d'exécution n°2**

Date de la convocation : 12 février 2020

## COMITÉ SYNDICAL DU 20 FÉVRIER 2020 DÉLIBÉRATION N°02

### Administration générale, conventions et marchés publics

#### **Prestation d'intégration et de valorisation des données du patrimoine des services de l'eau potable et de l'eau industrielle – signature d'une modification du marché en cours d'exécution n°2**

Monsieur le Président expose,

Par délibération du 20 octobre 2017, vous avez autorisé le lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de compléter le recensement du patrimoine du Syndicat en eau potable, en eau industrielle, foncier, ainsi que celui de ses services généraux.

Il s'agit de compiler l'inventaire de son patrimoine, en renseigner les données descriptives et financières, et de paramétrer l'outil informatique de suivi et d'analyse du Syndicat.

In fine, cet outil devra permettre des extractions selon les différentes clés de lecture notamment par secteur d'activité (eau potable/eau industrielle : ressource, distribution, production, etc...; services généraux) par commune, par année...

Cette prestation est actuellement réalisée par le groupement ALTEREO / Finance Consult, titulaire d'un marché n°7/2018 d'un montant de 74 700 EUR HT, notifié le 28 août 2018, dont l'échéance initiale prévue le 27 août 2019, a été prolongée, par avenant autorisé par délibération du 20 juin 2019, jusqu'au 29 février 2020.

Compte tenu du volume des informations fournies par le Délégué et par le Syndicat, nécessitant un retraitement complexe, il s'avère qu'une nouvelle prolongation du délai de réalisation de 3 mois s'avère nécessaire afin d'achever la mission prévue dans le cadre du marché.

Cette prolongation de délai n'a aucune incidence financière.

*Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 20 février 2020,*

**Le Comité Syndical,**

**Où ce qui précède et après en avoir délibéré**

**AUTORISE Monsieur le Président à signer une modification du marché en cours d'exécution n°2, afin de prolonger jusqu'au 31 mai 2020 la durée du marché n°7/2018 conclu avec le groupement ALTEREO / Finance Consult.**


Fait à Dunkerque,  
le 20 février 2020  
Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président  
Compte tenu de la transmission en  
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président  
**Bertrand RINGOT**



**SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS**

**Nombre de  
conseillers**

**COMITÉ SYNDICAL**

**En exercice : 36**

**Présents : 23**

**Exprimés : 28**

**Contre : 0**

**Pour : 28**

**Abstentions : 0**

**REUNI EN COLLEGE**

**EAU POTABLE / EAU INDUSTRIELLE / AFFAIRES GENERALES**

**JEUDI 20 FÉVRIER 2020 / 17h30**

**Immeuble Les Trois Ponts  
257, rue de l'École Maternelle  
59140 DUNKERQUE**

**Étaient présent.e.s :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Président  
Monsieur Roméo RAGAZZO, Vice-président  
Madame Barbara BAILLEUL, Vice-présidente  
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-président  
Monsieur Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président

Madame Claudine BARBIER, Messieurs Didier BYKOFF, Jean-Luc DARCOURT  
Léon DEVLOIES, Madame Marjorie ELOY, Messieurs Gérard GOURVIL, André  
HENNEBERT, Madame Isabelle KERKHOF, Messieurs Jean-François  
MONTAGNE, Bernard WEISBECKER, délégué.e.s CUD.

Messieurs Alain CLABAUT, Arnaud COOREN, André CORDIER, René COSYN,  
Jean KASPRZYK, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ, Michel LHEUREUX,  
délégués communes hors CUD.

**Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :**

Monsieur Jean-Luc GOETBLOET, Vice-président

Messieurs Francis BASSEMON, Martial BEYAERT, Sony CLINQUART, Jean  
DECOOL, Franck DHERSIN, Madame Nicole LUSTRE, Monsieur Éric ROMMEL  
Mesdames Florence VANHILLE, Catherine VERLYNDE, délégué.e.s CUD.

Messieurs Jacques BACQUET, Didier BEE, André DEVIGNE, délégués  
communes hors CUD.

**Avaient donné pouvoir :**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des  
Collectivités Territoriales, Messieurs Jacques BACQUET, Francis BASSEMON,  
Didier BEE, Franck DHERSIN, Éric ROMMEL, ont donné respectivement  
pouvoir de voter en leur nom à Messieurs Michel LHEUREUX, Bertrand  
RINGOT, Alain CLABAUT, Roméo RAGAZZO, Claude CHARLEMAGNE

**Avenant n°3 au Contrat de délégation par affermage relatif à l'exploitation du service public  
de l'eau potable - intégration des territoires des communes de la Communauté de Communes  
du Pays de Lumbres membres du SED dans le périmètre de la délégation**

Date de la convocation : 12 février 2020

## **COMITÉ SYNDICAL DU 20 FÉVRIER 2020 DÉLIBÉRATION N°03**

### **Administration générale, conventions et marchés publics**

#### **Avenant n°3 au Contrat de délégation par affermage relatif à l'exploitation du service public de l'eau potable – intégration des territoires des communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres membres du SED dans le périmètre de la délégation**

Monsieur le Président expose,

Par un contrat de délégation de service public signé le 24 novembre 2017, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a confié la gestion de son service public de l'eau potable à la Société SUEZ Eau France à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Un avenant n°1 a été conclu les 3 et 10 juin 2019 afin de contractualiser la convention d'échange d'eau entre le service public d'eau industrielle et le service public d'eau potable au contrat de délégation de service public.

Un avenant n° 2 a été conclu le 3 juin 2019 dont l'objet est de préciser les conditions techniques et financières arrêtées par les Parties pour le phasage de l'Option 2 prévue au contrat de délégation de service public et les conditions de réalisation de la phase « Etudes » de cette Option 2.

La Société SUEZ Eau France est par ailleurs délégataire d'un contrat de délégation de service public par affermage conclu avec le Syndicat intercommunal des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques (SIEA), le 20 décembre 2018, afin d'assurer l'exploitation de son service public d'eau potable sur ce territoire syndical.

Elle est également délégataire d'un contrat de délégation de service public par affermage conclu avec le Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Boisdigham (SME), le 21 décembre 2018, afin d'assurer l'exploitation de son service public d'eau potable sur ce territoire syndical.

Les deux syndicats précités ayant décidé d'adhérer au Syndicat de l'Eau du Dunkerquois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, leur dissolution entraîne la reprise, par ce dernier, de l'exercice du service public sur ces territoires.

L'hypothèse et les conséquences contractuelles d'une fusion, d'une adhésion ou de la dissolution des deux Syndicats étant expressément précisées dans les contrats de délégation de service public conclus entre les deux syndicats et SUEZ Eau France, les parties se sont rapprochées et ont convenu d'intégrer l'exploitation de ces services délégués dans un cadre contractuel unique, que constitue le contrat de délégation de service public signé le 24 novembre 2017 entre le SED et SUEZ Eau France.

Cette intégration dans le périmètre de la délégation, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> mai 2020, permettra aux usagers des territoires concernés de bénéficier des moyens que le délégataire a déployés pour répondre au cahier des charges ambitieux défini par le SED, et d'une harmonisation des tarifs (intégrant la tarification éco-solidaire) du service public sur l'ensemble du territoire relevant de la compétence du SED.

Il est donc proposé de conclure un avenant n°3 ayant pour objet d'intégrer dans le périmètre du contrat de délégation de service public précité le soin exclusif d'assurer la gestion du service de production, de transport et de distribution de l'eau potable sur les territoires des 6 communes de l'ex-Syndicat intercommunal des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques (SIEA) et de l'ex-Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Boisdigham (SME), ayant décidé d'adhérer au Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.

Cet avenant représente une augmentation du montant global du chiffre d'affaire du contrat de 0,66%, le rendement du contrat ne subissant aucune hausse.

*Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 20 février 2020,*

**Le Comité Syndical,  
réuni en collège « Eau Potable, Eau industrielle / Affaires Générales »**

**Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré,**

- 1. AUTORISE par avenant l'intégration, à compter du 1er mai 2020, dans le périmètre du contrat de délégation de service public de production, de transport et de distribution de l'eau potable confié à la Société SUEZ Eau France, des 6 communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, membres du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois ;**
- 2. PREND ACTE que cet avenant représente une augmentation du montant global du contrat de 0,66 %**
- 3. AUTORISE dans ce cadre Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 au contrat de délégation par affermage de l'exploitation du service public de l'eau potable conclu entre le Syndicat et la Société SUEZ Eau France, ci-annexé.**

Fait à Dunkerque,

le 20 février 2020

Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président  
Compte tenu de la transmission en  
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président

**Bertrand RINGOT**





**SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS**

**Nombre de  
conseillers**

**COMITÉ SYNDICAL**

**REUNI EN COLLEGE**

**En exercice : 36**

**Présents : 23**

**Exprimés : 28**

**Contre : 0**

**Pour : 28**

**Abstentions : 0**

**EAU POTABLE / EAU INDUSTRIELLE / AFFAIRES GENERALES**

**JEUDI 20 FÉVRIER 2020 / 17h30**

**Immeuble Les Trois Ponts  
257, rue de l'École Maternelle  
59140 DUNKERQUE**

**Étaient présent.e.s :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Président  
Monsieur Roméo RAGAZZO, Vice-président  
Madame Barbara BAILLEUL, Vice-présidente  
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-président  
Monsieur Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président

Madame Claudine BARBIER, Messieurs Didier BYKOFF, Jean-Luc DARCOURT  
Léon DEVLOIES, Madame Marjorie ELOY, Messieurs Gérard GOURVIL, André  
HENNEBERT, Madame Isabelle KERKHOF, Messieurs Jean-François  
MONTAGNE, Bernard WEISBECKER, délégué.e.s CUD.

Messieurs Alain CLABAUT, Arnaud COOREN, André CORDIER, René COSYN,  
Jean KASPRZYK, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ, Michel LHEUREUX,  
délégués communes hors CUD.

**Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :**

Monsieur Jean-Luc GOETBLOET, Vice-président

Messieurs Francis BASSEMON, Martial BEYAERT, Sony CLINQUART, Jean  
DECOOL, Franck DHERSIN, Madame Nicole LUSTRE, Monsieur Éric ROMMEL  
Mesdames Florence VANHILLE, Catherine VERLYNDE, délégué.e.s CUD.

Messieurs Jacques BACQUET, Didier BEE, André DEVIGNE, délégués  
communes hors CUD.

**Avaient donné pouvoir :**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des  
Collectivités Territoriales, Messieurs Jacques BACQUET, Francis BASSEMON,  
Didier BEE, Franck DHERSIN, Éric ROMMEL, ont donné respectivement  
pouvoir de voter en leur nom à Messieurs Michel LHEUREUX, Bertrand  
RINGOT, Alain CLABAUT, Roméo RAGAZZO, Claude CHARLEMAGNE

**Coopération décentralisée – Dispositif Loi Oudin-Santini – Soutien financier aux associations  
FRATERNITÉ TOUT HORIZON, LES ÉCLAIREURS DE FRANCE et le PARTENARIAT dans le cadre  
de leurs actions de la solidarité internationale dans les domaines de l'eau**

Date de la convocation : 12 février 2020

## COMITÉ SYNDICAL DU 20 FÉVRIER 2020 DÉLIBÉRATION N°04

### Administration générale, conventions et marchés publics

#### Coopération décentralisée - Dispositif Loi Oudin-Santini - Soutien financier aux associations **FRATERNITÉ TOUT HORIZON, LES ÉCLAIREURS DE FRANCE** et **LE PARTENARIAT** dans le cadre de leurs actions de la solidarité internationale dans les domaines de l'eau

Monsieur le Président expose,

Dans le cadre de la loi n°2005-95 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement dite « loi Oudin – Santini », le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois est autorisé à consacrer jusqu'à 1% de son budget de l'eau et de l'assainissement à des actions de solidarité internationale, dans ces domaines.

Aussi, il est proposé que Syndicat de l'Eau du Dunkerquois soutienne les actions suivantes :

1. Créée en 2001, **FRATERNITÉ TOUT HORIZON** est une association à but non lucratif située à Dunkerque et présidée par Monsieur Philippe POT.

Cette association a présenté son projet qui est de fournir l'accès à l'eau potable au bénéfice d'un établissement de formation pour jeunes filles et des habitants avoisinants à Fianarantsoa – MADAGASCAR, cette dernière disposant actuellement d'un seul accès à l'eau de la rizière. Il s'agit d'une démarche de solidarité internationale s'inscrivant dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement EPID de Dunkerque dans le cadre d'un partenariat technique avec l'Echo du Tam.

Le projet consiste en la réalisation d'un forage et l'installation d'une pompe de relevage électrique immergée et la construction d'une structure en béton armé de 6m de haut pour supporter une cuve pour le stockage de l'eau.

Le projet est prévu sur une période de 14 mois, du 01 octobre 2019 au 31 décembre 2020 et représente un coût global de 15 000 €.

Ce projet est cofinancé par l'association Fraternité Tout Horizon sur ses fonds propres, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le Conseil Départemental du Nord.

Pour compléter le dispositif financier, il est proposé au Comité Syndical d'allouer au projet un concours de 5 000 EUR pour permettre l'accès à l'eau au bénéfice des élèves et habitants de la commune de Fianarantsoa à MADAGASCAR.

2. Les **ÉCLAIREUSES ÉCLAIREURS DE FRANCE** (EEDF) est une association de type loi 1901 créée en 1964 par la fusion des EDF (Éclaireurs de France, fondé en 1911) et de la FFE (Fédération Française des Éclaireuses, 1921).

Située à Loon-Plage et présidée par Monsieur Christian HOGARD, cette association a présenté les objectifs de son action qui consistent à apporter de l'eau potable au peuple Sahraoui réfugié dans les camps de réfugiés dans la région de Tindouf en ALGERIE afin de leur apporter des conditions de vie et de salubrité plus acceptables.

Ce projet consiste en l'implantation de 80 citernes d'eau de 2,5 m<sup>3</sup> au sein des campements de réfugiés dans la région de Tindouf en Algérie.

L'action a démarré en décembre 2019 et est prévue sur une durée de 3 ans. Le projet représente un coût global de 172 500 €.

L'association a sollicité un soutien financier communal ainsi qu'auprès de l'État, de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Pour compléter le dispositif financier, il est proposé au Comité Syndical d'allouer au projet un concours de 12 000 EUR pour fournir de l'eau potable aux réfugiés sahraouis des camps d'Algérie.

**3. LE PARTENARIAT**, de statut associatif loi 1901, est une Organisation de Solidarité Internationale créée en 1981 basée à Lille et présidée par Mr Jean-Claude POLLEFOORT. Dans son Programme d'Accès à l'Eau en Milieu Scolaire (PAEMS), **LE PARTENARIAT** a pour objectif d'améliorer les conditions de vie scolaire des élèves et enseignants des régions de Labé en GUINÉE, Saint-Louis et Matam au SÉNÉGAL en développant l'accès à l'eau et à l'assainissement des écoles élémentaires.

Le projet, qui a démarré en 2012 et qui en est aujourd'hui à sa 3<sup>ème</sup> et dernière phase, est prévu pour une durée d'une année, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

La phase III du projet représente un coût global de 200 000 € répartis sur 2 pays, le Sénégal et la Guinée, soit 100 000 € chacun. L'association finance le projet par des apports et participations financières locales ainsi que des subventions de la part de l'Agence Française de Développement et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Pour compléter le dispositif financier, il est proposé au Comité Syndical d'allouer au projet un concours de 10 000 EUR pour fournir l'accès à l'eau potable des régions de Labé en GUINÉE et de Saint-Louis et Matam au SÉNÉGAL.

*Vu la délibération du 19 mars 2010 fixant le cadre d'intervention du Syndicat en matière de coopération décentralisée et d'aide publique au développement,  
Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 20 février 2020,*

**Le Comité Syndical,  
réuni en collège « Eau Potable, Eau industrielle / Affaires Générales »**

**Où ce qui précède et après en avoir délibéré,**

- 1. DÉCIDE de soutenir les projets des associations « FRATERNITÉ TOUT HORIZON », « ÉCLAIREURS ÉCLAIREUSES DE FRANCE » et « LE PARTENARIAT » dans le cadre de leurs actions d'aide à la desserte en eau potable ;**
- 2. FIXE le montant du concours financier alloué à l'association « FRATERNITÉ TOUT HORIZON » à 5 000 EUR ;**
- 3. FIXE le montant du concours financier alloué à l'association « ÉCLAIREURS ÉCLAIREUSES DE France » à 12 000 EUR ;**
- 4. FIXE le montant du concours financier alloué à l'association « LE PARTENARIAT » à 10 000 EUR ;**
- 5. AUTORISE Monsieur le Président à conclure les conventions correspondantes fixant les conditions et les modalités d'octroi de ces soutiens financiers ;**
- 6. DÉCIDE d'inscrire la dépense correspondante au budget annexe « Eau Potable et eau industrielle ».**

Fait à Dunkerque,

le 20 février 2020

Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président  
Compte tenu de la transmission en  
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président  
**Bertrand RINGOT**



**SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS**

**COMITÉ SYNDICAL**

**REUNI EN COLLEGE**

**Nombre de  
conseillers**

**En exercice : 36**

**Présents : 23**

**Exprimés : 28**

**Contre : 0**

**Pour : 28**

**Abstentions : 0**

**EAU POTABLE / EAU INDUSTRIELLE / AFFAIRES GENERALES**

**JEUDI 20 FÉVRIER 2020 / 17h30**

**Immeuble Les Trois Ponts  
257, rue de l'École Maternelle  
59140 DUNKERQUE**

**Étaient présent.e.s :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Président  
Monsieur Roméo RAGAZZO, Vice-président  
Madame Barbara BAILLEUL, Vice-présidente  
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-président  
Monsieur Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président

Madame Claudine BARBIER, Messieurs Didier BYKOFF, Jean-Luc DARCOURT  
Léon DEVLOIES, Madame Marjorie ELOY, Messieurs Gérard GOURVIL, André  
HENNEBERT, Madame Isabelle KERKHOF, Messieurs Jean-François  
MONTAGNE, Bernard WEISBECKER, délégué.e.s CUD.

Messieurs Alain CLABAUT, Arnaud COOREN, André CORDIER, René COSYN,  
Jean KASPRZYK, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ, Michel LHEUREUX,  
délégués communes hors CUD.

**Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :**

Monsieur Jean-Luc GOETBLOET, Vice-président

Messieurs Francis BASSEMON, Martial BEYAERT, Sony CLINQUART, Jean  
DECOOL, Franck DHERSIN, Madame Nicole LUSTRE, Monsieur Éric ROMMEL  
Mesdames Florence VANHILLE, Catherine VERLYNDE, délégué.e.s CUD.

Messieurs Jacques BACQUET, Didier BEE, André DEVIGNE, délégués  
communes hors CUD.

**Avaient donné pouvoir :**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des  
Collectivités Territoriales, Messieurs Jacques BACQUET, Francis BASSEMON,  
Didier BEE, Franck DHERSIN, Éric ROMMEL, ont donné respectivement  
pouvoir de voter en leur nom à Messieurs Michel LHEUREUX, Bertrand  
RINGOT, Alain CLABAUT, Roméo RAGAZZO, Claude CHARLEMAGNE

**Travaux de réhabilitation du château d'eau de Uxem - Délibération modificative**

Date de la convocation : 12 février 2020

## COMITÉ SYNDICAL DU 20 FÉVRIER 2020 DÉLIBÉRATION N°05

### Administration générale, conventions et marchés publics

### Travaux de réhabilitation du château d'eau de Uxem - délibération modificative

Monsieur le Président expose,

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois procédera durant l'été 2020 aux travaux de réhabilitation du château d'eau de Uxem. Ces travaux entrent dans le cadre des actions de gestion patrimoniale engagées par le Syndicat.

A cet effet, un marché de travaux à procédure adaptée sera lancé pour un montant estimé à 250 000 EUR HT. La maîtrise d'œuvre sera réalisée par les services du Syndicat.

Il consistera en la réalisation de travaux de réhabilitation complète, intérieur et extérieur, de l'ouvrage. Les travaux viseront notamment à réparer et ravalier les surfaces extérieures, à rénover la toiture du château d'eau et à renouveler l'étanchéité de la cuve d'eau potable.

Compte tenu de l'étendue des travaux nécessaires et des éléments diagnostiqués, il vous est proposé de modifier le montant du marché autorisé par délibération du 30 septembre 2017 qui était initialement estimé à 200 000 EUR HT, et de porter ce montant à 250 000 EUR HT.

*Vu la délibération du 30 septembre 2017,*

*Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 20 février 2020,*

**Le Comité syndical,  
réuni en collège « Eau Potable, Eau industrielle / Affaires Générales »**

**Où il se prononce et après en avoir délibéré,**

- 1. DÉCIDE de porter l'enveloppe financière estimée affectée aux travaux de réhabilitation du château d'eau de Uxem à 250 000 € HT ;**
- 2. DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget annexe « Eau Potable et eau industrielle » du Syndicat.**

Fait à Dunkerque,  
le 20 février 2020  
Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président  
Compte tenu de la transmission en  
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président  
**Bertrand RINGOT**

**SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS**

**COMITÉ SYNDICAL**

**REUNI EN COLLEGE**

**DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

**JEUDI 20 FÉVRIER 2020 / 17h30**

**Immeuble Les Trois Ponts  
257, rue de l'École Maternelle  
59140 DUNKERQUE**

***Nombre de  
conseillers***

***En exercice : 12***

***Présents : 9***

***Exprimés : 11***

***Contre : 0***

***Pour : 11***

***Abstentions : 0***

**Étaient présent.e.s :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Président

Messieurs Alain CLABAUT, Arnaud COOREN, André CORDIER, René COSYN,  
Jean KASPRZYK, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ, Michel LHEUREUX,  
délégués communes hors CUD.

**Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :**

Messieurs Jacques BACQUET, Didier BEE, André DEVIGNE, délégués  
communes hors CUD.

**Avaient donné pouvoir :**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des  
Collectivités Territoriales, Messieurs Jacques BACQUET et Didier BEE ont  
donné respectivement pouvoir de voter en leur nom à Messieurs Michel  
LHEUREUX et Alain CLABAUT.

**Budget primitif – Budget DECI relevant du budget principal – exercice 2020**

Date de la convocation : 12 février 2020

## COMITÉ SYNDICAL DU 20 FÉVRIER 2020 DÉLIBÉRATION N°06

### Finances

#### Budget primitif – Budget DECI relevant du budget principal - exercice 2020

Monsieur le Président,

Rappelle aux membres du Comité réuni en collège « DECI » que lors de la séance du 30 janvier 2020, le Comité Syndical a examiné les orientations budgétaires pour l'année 2020.

Expose aux membres du Comité réuni en collège « DECI », qu'à partir de ces orientations et des besoins recensés, le budget primitif DECI relevant du budget principal, pour l'exercice 2020, a été élaboré.

Au sein du budget primitif du Budget principal, le budget primitif DECI se décompose comme suit :

<b>communes CCHF</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>			
	<b>Dépenses</b>					
		réelles	<b>14 280,00</b>		réelles	<b>37 557,00</b>
	011	Charges à caractère général	14 280,00	74	Participation des communes	37 557,00
		ordre	<b>23 277,00</b>			
	68	Dotations aux amortissements	3 012,00			
		Capacité autofinancement	20 265,00			
			<b>37 557,00</b>			<b>37 557,00</b>
	<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>			
	<b>Dépenses</b>					
	réelles	<b>23 277,00</b>		réelles	<b>0,00</b>	
21	Immobilisations corporelles	23 277,00				
				ordre	<b>23 277,00</b>	
			28	Amortissements	3 012,00	
				Capacité autofinancement	20 265,00	
		<b>23 277,00</b>			<b>23 277,00</b>	

<b>Communes CCPL</b>	<b>Fonctionnement</b>			
	<b>Dépenses</b>			
			réelles	<b>38 840,00</b>
	011	Charges à caractère général	16 240,00	
	66	Charges financières	22 600,00	
			ordre	<b>0,00</b>
	68	Dotations aux amortissements Capacité autofinancement		
				<b>38 840,00</b>
	<b>Recettes</b>			
			réelles	<b>38 840,00</b>
74	Participation des communes	16 240,00		
74	Participation communes CCPL Rbt Int emprunts	22 600,00		
			<b>38 840,00</b>	
<b>Investissement</b>				
<b>Dépenses</b>				
		réelles	<b>245 100,00</b>	
16	Emprunts et dettes assimilées	20 800,00		
21	Immobilisations corporelles	27 900,00		
23	Immobilisations en cours	196 400,00		
			<b>245 100,00</b>	
<b>Recettes</b>				
		réelles	<b>245 100,00</b>	
16	Emprunts et dettes assimilées	224 300,00		
16	Participation communes CCPL Rbt Int emprunts	20 800,00		
		ordre	<b>0,00</b>	
28	Amortissements Capacité autofinancement			
			<b>245 100,00</b>	

<b>Global DECI</b>	<b>Fonctionnement</b>			
	<b>Dépenses</b>			
			réelles	<b>53 120,00</b>
	011	Charges à caractère général	30 520,00	
	66	Charges financières	22 600,00	
			ordre	<b>23 277,00</b>
	68	Dotations aux amortissements Capacité autofinancement	3 012,00 20 265,00	
				<b>76 397,00</b>
	<b>Recettes</b>			
			réelles	<b>76 397,00</b>
74	Participation des communes	53 797,00		
74	Participation communes CCPL Rbt Int emprunts	22 600,00		
			<b>76 397,00</b>	
<b>Investissement</b>				
<b>Dépenses</b>				
		réelles	<b>268 377,00</b>	
16	Emprunts et dettes assimilées	20 800,00		
21	Immobilisations corporelles	51 177,00		
23	Immobilisations en cours	196 400,00		
			<b>268 377,00</b>	
<b>Recettes</b>				
		réelles	<b>245 100,00</b>	
16	Emprunts et dettes assimilées	224 300,00		
16	Participation communes CCPL Rbt Int emprunts	20 800,00		
		ordre	<b>23 277,00</b>	
28	Amortissements Capacité autofinancement	3 012,00 20 265,00		
			<b>268 377,00</b>	

*Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 20 février 2020,*

**Le Comité Syndical,  
réuni en collège « DECI »,**

**Où ce qui précède et après en avoir délibéré**

**ADOpte le Budget primitif DECI relevant du budget principal de l'exercice 2020, ci-annexé.**

Fait à Dunkerque,  
le 20 février 2020  
Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président  
Compte tenu de la transmission en  
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président  
**Bertrand RINGOT**



**SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS**

**COMITÉ SYNDICAL**

**JEUDI 20 FÉVRIER 2020 / 17h30**

**Immeuble Les Trois Ponts  
257, rue de l'École Maternelle  
59140 DUNKERQUE**

**Nombre de  
conseillers**

**En exercice : 36**

**Présents : 23**

**Exprimés : 28**

**Contre : 0**

**Pour : 28**

**Abstentions : 0**

**Étaient présent.e.s :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Président  
Monsieur Roméo RAGAZZO, Vice-président  
Madame Barbara BAILLEUL, Vice-présidente  
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-président  
Monsieur Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président

Madame Claudine BARBIER, Messieurs Didier BYKOFF, Jean-Luc DARCOURT  
Léon DEVLOIES, Madame Marjorie ELOY, Messieurs Gérard GOURVIL, André  
HENNEBERT, Madame Isabelle KERKHOF, Messieurs Jean-François  
MONTAGNE, Bernard WEISBECKER, délégué.e.s CUD.

Messieurs Alain CLABAUT, Arnaud COOREN, André CORDIER, René COSYN,  
Jean KASPRZYK, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ, Michel LHEUREUX,  
délégués communes hors CUD.

**Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :**

Monsieur Jean-Luc GOETBLOET, Vice-président

Messieurs Francis BASSEMOM, Martial BEYAERT, Sony CLINQUART, Jean  
DECOOL, Franck DHERSIN, Madame Nicole LUSTRE, Monsieur Éric ROMMEL  
Mesdames Florence VANHILLE, Catherine VERLYNDE, délégué.e.s CUD.

Messieurs Jacques BACQUET, Didier BEE, André DEVIGNE, délégués  
communes hors CUD.

**Avaient donné pouvoir :**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des  
Collectivités Territoriales, Messieurs Jacques BACQUET, Francis BASSEMOM,  
Didier BEE, Franck DHERSIN, Éric ROMMEL, ont donné respectivement  
pouvoir de voter en leur nom à Messieurs Michel LHEUREUX, Bertrand  
RINGOT, Alain CLABAUT, Roméo RAGAZZO, Claude CHARLEMAGNE

**Budget primitif – Budget principal – exercice 2020**

Date de la convocation : 12 février 2020

## **COMITÉ SYNDICAL DU 20 FÉVRIER 2020 DÉLIBÉRATION N°07**

### **Finances**

#### **Budget primitif – Budget principal - exercice 2020**

Monsieur le Président,

Rappelle aux membres du Comité que lors de la séance du 30 janvier 2020, le Comité Syndical a examiné les orientations budgétaires pour l'année 2020.

Expose aux membres du Comité, qu'à partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet de budget primitif du budget principal, pour l'exercice 2020, joint en annexe, a été élaboré.

*Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 20 février 2020,*

**Le Comité Syndical,**

**Où il se prononce et après en avoir délibéré**

**ADOpte le Budget Primitif du budget principal de l'exercice 2020 ci-annexé.**

Fait à Dunkerque,

le 20 février 2020

Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président  
Compte tenu de la transmission en  
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président

**Bertrand RINGOT**



**SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS**

**Nombre de  
conseillers**

**COMITÉ SYNDICAL**

**REUNI EN COLLEGE**

**En exercice : 36**

**Présents : 23**

**Exprimés : 28**

**Contre : 0**

**Pour : 28**

**Abstentions : 0**

**EAU POTABLE / EAU INDUSTRIELLE / AFFAIRES GENERALES**

**JEUDI 20 FÉVRIER 2020 / 17h30**

**Immeuble Les Trois Ponts  
257, rue de l'École Maternelle  
59140 DUNKERQUE**

**Étaient présent.e.s :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Président  
Monsieur Roméo RAGAZZO, Vice-président  
Madame Barbara BAILLEUL, Vice-présidente  
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-président  
Monsieur Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président

Madame Claudine BARBIER, Messieurs Didier BYKOFF, Jean-Luc DARCOURT  
Léon DEVLOIES, Madame Marjorie ELOY, Messieurs Gérard GOURVIL, André  
HENNEBERT, Madame Isabelle KERKHOF, Messieurs Jean-François  
MONTAGNE, Bernard WEISBECKER, délégué.e.s CUD.

Messieurs Alain CLABAUT, Arnaud COOREN, André CORDIER, René COSYN,  
Jean KASPRZYK, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ, Michel LHEUREUX,  
délégués communes hors CUD.

**Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :**

Monsieur Jean-Luc GOETBLOET, Vice-président

Messieurs Francis BASSEMON, Martial BEYAERT, Sony CLINQUART, Jean  
DECOOL, Franck DHERSIN, Madame Nicole LUSTRE, Monsieur Éric ROMMEL  
Mesdames Florence VANHILLE, Catherine VERLYNDE, délégué.e.s CUD.

Messieurs Jacques BACQUET, Didier BEE, André DEVIGNE, délégués  
communes hors CUD.

**Avaient donné pouvoir :**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des  
Collectivités Territoriales, Messieurs Jacques BACQUET, Francis BASSEMON,  
Didier BEE, Franck DHERSIN, Éric ROMMEL, ont donné respectivement  
pouvoir de voter en leur nom à Messieurs Michel LHEUREUX, Bertrand  
RINGOT, Alain CLABAUT, Roméo RAGAZZO, Claude CHARLEMAGNE

**Budget primitif – Budget annexe « Eau potable et eau industrielle » – exercice 2020**

Date de la convocation : 12 février 2020

## **COMITÉ SYNDICAL DU 20 FÉVRIER 2020 DÉLIBÉRATION N°08**

### **Finances**

#### **Budget primitif – Budget annexe « Eau potable et eau industrielle » - exercice 2020**

Monsieur le Président,

Rappelle aux membres du Comité réuni en collège « Eau potable, eau industrielle / affaires générales » que lors de la séance du 30 janvier 2020, le Comité Syndical a examiné les orientations budgétaires pour l'année 2020.

Expose aux membres du Comité réuni en collège « Eau potable, eau industrielle / affaires générales », qu'à partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet de budget primitif du budget annexe « Eau potable et eau industrielle » pour l'exercice 2020, joint en annexe, a été élaboré.

*Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 20 février 2020,*

**Le Comité Syndical,  
réuni en collège « Eau potable, eau industrielle / affaires générales »**

**Où il ce qui précède et après en avoir délibéré**

**ADOpte le Budget Primitif du budget annexe « Eau potable et eau industrielle » de l'exercice 2020 ci-annexé.**

Fait à Dunkerque,

le 20 février 2020

Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président  
Compte tenu de la transmission en  
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président  
**Bertrand RINGOT**

